

COMMUNE D'ELSENHEIM

67390 ELSENHEIM



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant interdiction de circulation et de stationnement des véhicules
dans la rue des Pâquerettes, la rue des lilas et dans la rue du Moulin
le dimanche 28 juin 2026

Le Maire de la Commune d'ELSENHEIM,

Vu le Code des Communes et notamment les articles L 122-27 à L 122-29 et R 131-1 à R 131-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique ;

Vu le Code des Communes et notamment les articles 2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation sur les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 26-15 ;

Vu l'arrêté municipal du 8 juin 2026 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public le dimanche 28 juin 2026 ;

Attendu que par mesure de sécurité complémentaire et pour permettre l'accès des véhicules de secours, il sera interdit de stationner et de circuler avec un véhicule dans la rue des Pâquerettes, dans la rue du Moulin et dans la rue des lilas au droit des n°10 à 23 le dimanche 28 juin 2026 de 4 heures à 19 heures.

ARRÊTE

Article 1 –

Toute circulation et tout stationnement de véhicules seront interdits dans la rue des Pâquerettes, dans la rue du Moulin et dans la rue des lilas au droit des n° 10 à 23 le dimanche 28 juin 2026 de 4 heures à 19 heures hormis pour les véhicules de secours ;

Article 2 –

Les barrières de sécurité et la signalisation seront mises en place par l'Association Sportive d'Elsenheim;

Article 3 –

Les contraventions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément aux prescriptions en vigueur ;

Article 4 –

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARCKOLSHEIM ;
- A l'unité territoriale du SDIS.

Fait à ELSENHEIM, le 8 juin 2026

Le Maire,
Vincent GRISS

